

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 28 Novembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Novembre 2011, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme GUIDICELLI	à	Mme POLI
M. CASASOPRANA	à	M. le Maire
Mme PIMENOFF	à	M LUCIANI
M. MARY	à	Mme LUCIANI
Mme DEBROAS	à	Mme MORACCHINI
M. BASTELICA	à	M. BARTOLI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme SUSINI
M. D'ORAZIO	à	M. GABRIELLI
M. MARCANGELI	à	M. SBRAGGIA

**Etaient absents :**

Mme PERES, MM. BERNARDI, COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, M ZUCARELLI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	24
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, Mme MOUNSY-PANTALACCI est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Novembre 2011

Délibération N°2011 / 298

**Réalisation d'une statue en l'honneur de « PASCAL PAOLI ».**

## Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La ville d'Ajaccio souhaite la réalisation d'une œuvre d'art sur l'avenue Pascal Paoli. Il s'agira d'une statue en l'honneur de Pascal Paoli, philosophe et homme politique Corse du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Elle sera localisée au croisement du Boulevard Masseria avec l'avenue Pascal Paoli, au droit de l'entrée du tribunal et représentera le buste de Pascal Paoli posé sur un socle, avec une inscription (plaque ou autre).

Il s'agira d'une œuvre unique, garantie par l'artiste sur laquelle La Ville d'Ajaccio aura le droit de reproduction et de représentation par tous supports, y compris vidéographiques pour tous pays.

<b>Décomposition financière de l'opération</b>	<b>Montant HT</b>
matériel, frais de réalisation, transport et livraison	<b>90 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>90 000.00 €</b>

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre du soutien aux projets de création, ainsi qu'auprès du Conseil Général de la Corse du Sud.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération	90 000.00 € HT	
Participation CTC (33 % du montant HT)		30 000.00 €
Participation CG 2A (35 % du montant HT)		31 500.00 €
Part communale (calculée sur le montant HT)		28 500.00 €

**CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2011 :**

**EN INVESTISSEMENT :**

**En Dépenses :**

→ Chapitre 21, Article 2161, Fonction 3

**En Recettes :**

→ Chapitre 13, Article 1322

→ Chapitre 13, Article 1323

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- **D'approuver le présent programme relatif à la réalisation d'une statue en l'honneur de « Pascal PAOLI »**
- **D'adopter le plan de financement de l'opération,**
- **D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès des collectivités locales.**

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Ouï l'exposé de Madame Nathalie RISTERUCCI, Adjointe déléguée,**  
**et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,  
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission compétente en date du 25 novembre 2011.

**APPROUVE**  
**A l'unanimité de ses membres ou représentés**

L'opération concernant **la réalisation d'une statue en l'honneur de « Pascal PAOLI »**

**ADOPTE**

Le plan de financement relatif à **la réalisation d'une statue en l'honneur de « Pascal PAOLI »** établi comme suit :

	CTC	CG	Ville
	30 000.00 €	31 500.00 €	28 500.00 €
réalisation d'une statue en l'honneur de « Pascal PAOLI »	<b>90 000.00 €</b>		

**AUTORISE Monsieur le MAIRE**

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de la Corse du Sud.

**DIT**

Que les crédits nécessaires à ce programme sont inscrits au Budget de la Ville, exercice 2011.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....  
**Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE,**

**Simon RENUCCI**